

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

L'An deux mil vingt, le seize Juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Mrs BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, MARÇAIS Éliane, DORGUEILLE Laurent, FÉVRIER Sabrina, BERNARD Alexia, LEROYER Céline, LUZU Mickaël, FOUCAULT Fanny, BLOSSIER Jean-Bernard, LUZU-DUFOURD Céline, MARQUIER Rozenn, TRIBOUDEAU Audrey et GENDRON Philippe.

ABSENT : néant

Le compte rendu de la réunion du 25 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

→ PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Mr Patrick DESILE, secrétaire de mairie, présente succinctement au conseil municipal le fonctionnement des 3 principaux documents budgétaires, à savoir : le budget primitif, le compte administratif et les décisions modificatives.

Il présente ensuite, brièvement, les budgets primitifs de la commune et du service assainissement tels qu'ils ont été votés le 25 février dernier.

→ FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DE ROUEZ DANS LES DIVERSES STRUCTURES ADMINISTRATIVES :

Conformément au projet municipal 2020/2026 qui avait été présenté aux futurs conseillers municipaux, avant les élections de Mars 2020, la liste des commissions et sous-commissions municipales a été établie, conformément aux souhaits de chacun.

Cette liste est annexée au présent compte rendu.

D'autre part, il y a lieu, comme après chaque renouvellement intégral du conseil municipal de désigner les délégués qui représenteront la commune de Rouez dans les diverses structures administratives.

- Pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Sillé le Guillaume (SIAEP), ont été désignés par vote à main levée, et à l'unanimité,

. comme délégués titulaires au SIAEP de la région de Sillé le Guillaume :

Mr BRUNET Stéphane « Les Bousselières - 6 » 72140 ROUEZ

Mr DROUIN Hervé « La Martinière du Haut - 6 » 72140 ROUEZ

. comme délégués suppléants au SIAEP de la région de Sillé le Guillaume :

Mr LUZU Mickaël « 1 La Basse Cour » 72140 ROUEZ

Mr BLOSSIER Jean-Bernard « La Martinière du Bas - 2 » 72140 ROUEZ

- Pour le Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) :
Représentant des élus : Mr Ludovic ROBIDAS, Maire

- Gestion des commissions d'attribution des logements Sarthe Habitat :
Représentante titulaire : Mme Éliane MARÇAIS
Représentante suppléante : Mme FÉVRIER Sabrina

→ **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**
SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES :

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE les personnes ci-dessous, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

- . Mr BEUCHER Gustave « 19 Rue de l'Abbaye » 72140 ROUEZ
- . Mr BRUNET Stéphane « Les Bousselières – 6 » 72140 ROUEZ
- . Mr CHAUMONT Gérard « Bois Ménard – 19 » 72140 ROUEZ
- . Mr DELAPIERRE Mathieu « Chenevrolle – 4 » 72140 ROUEZ
- . Mr DROUIN François « 19 Rue Andrée Le Grou » 72140 ROUEZ
- . Mr DUBOIS Maurice « Les Bougronnières – 21 » 72140 ROUEZ
- . Mr LEROY Christian « Le Grand Loiron – 19 » 72140 ROUEZ
- . Mr LUZU Jean-Louis « 1 Rue des Forges » 72140 ROUEZ
- . Mr PLET Rémi « Le Baudray – 9 » 72140 ROUEZ
- . Mr TRAHAY Emmanuel « L'Épinardière – 11 » 72140 ROUEZ
- . Mr CERISIER Philippe « 4 Rue Clément Veau » 72140 ROUEZ
- . Mme DORGUEILLE Stéphanie « 18 Place de l'église » 72140 ROUEZ
- . Mr DROUIN Hervé « La Martinière du Haut – 6 » 72140 ROUEZ
- . Mr GEORGE Maurice « 20 Place de l'église » 72140 ROUEZ
- . Mr HOULBERT Bernard « 2 Rue Andrée Le Grou » 72140 ROUEZ
- . Mr LEGAY Jean-Bernard « 18 Rue de la Vègre » 72140 ROUEZ
- . Mr ROBIDAS Alain « 8 Rue Clément Veau » 72140 ROUEZ
- . Mr ROCHER Roland « Le Houx – 9 » 72140 ROUEZ
- . Mr VIVET Sébastien « La Frétiinière – 10 » 72140 ROUEZ
- . Mr BRETON Anthony « 13 Rue Marcollée » 72140 ROUEZ
- . Mr LEROYER André « Moulin de Coq Hardi – 20 » 72140 ROUEZ
- . Mme LUCAS Stéphanie « 19 Place de l'église » 72140 ROUEZ
- . Mme MORTEAU Nathalie « Chantepie – 2 » 72140 ROUEZ
- . Mme PAULOIN Sophie « 1 bis Rue de l'Abbaye » 72140 ROUEZ

Il est précisé que la désignation des commissaires sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques, à raison de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

→ **REPORT OU ANNULATION DES LOYERS DES COMMERÇANTS :**

Le Maire informe le conseil municipal que l'épidémie de coronavirus a gravement affecté le commerce local et notamment le bar-restaurant et le salon de coiffure de Rouez.

De ce fait, la précédente municipalité avait décidé, en urgence, de reporter les loyers commerciaux des mois d'avril, mai et juin 2020.

Cependant, à ce jour, même si l'activité économique reprend tranquillement, elle est loin d'être florissante.

Aussi, le Maire propose au conseil municipal d'annuler, purement et simplement, les loyers des mois d'avril, mai et juin 2020 du bar-restaurant « Au P'tit Rouézien » et du salon de coiffure « Sophistic Hair ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à cette proposition.

Ces commerçants seront avisés, par courrier, de cette décision.

PRÉCISE que les membres de la commission « Vie locale » seront chargés de rencontrer les commerçants locaux afin de recenser leurs attentes et leurs préoccupations.

→ **PATA (ORGANISATION AVEC LE CHANTIER D'INSERTION) :**

Un appel d'offre a été lancé dernièrement, conjointement avec la mairie de Sillé le Guillaume, pour la fourniture et la pose de 12 tonnes de PATA.

Suite à cet appel d'offre, deux entreprises ont répondu. L'entreprise CHAPRON pour un montant de 650,00 € HT la tonne et l'entreprise ELB pour un montant de 730,00 € HT la tonne.

C'est donc l'entreprise CHAPRON de Sainte Gemmes le Robert (Mayenne) qui a été retenue pour une dépense totale de 7.800,00 € HT.

Avis favorable du conseil municipal.

Il est précisé que la commune de Rouez récupèrera la TVA sur cette opération.

→ **DEVIS CHAPRON (POUR RÉFECTION ROUTE DE LA FRÉTIÈRE) :**

Dans le cadre de la réfection de la Route de la Frétière, un devis a été demandé dernièrement à l'entreprise CHAPRON.

Ce devis s'élève à la somme de 17.175,00 € HT, soit 20.610 € TTC.

Avis favorable du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux au prix indiqué ci-dessus.

Il est précisé que ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 50 % par le Département de la Sarthe, dans le cadre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC). La commune récupèrera également la TVA sur ces travaux.

→ **DEVIS FROISSARD, POUR ÉLAGAGE DES VOIES COMMUNALES :**

Le conseil municipal ACCEPTE le devis de Mr Michel FROISSARD de Crissé, d'un montant de 7.750,00 € HT, soit 9.300 € TTC, pour l'élagage des voies communales.

La aussi, la commune récupèrera la TVA sur cette opération.

→ **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE MINIER (CSS) :**

La Commission de Suivi du Site minier a été créée, par arrêté préfectoral du 17 Juin 2015, pour une durée de 5 ans. Elle arrive donc à expiration ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite vivement que cette commission soit renouvelée. Un courrier sera adressé très prochainement, en ce sens, à Madame la sous-préfète pour que ce renouvellement soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui est prévue en Septembre prochain.

D'autre part, les travaux de construction de la future centrale photovoltaïque devraient s'achever courant Août prochain pour une mise en service en Septembre.

→ **PERSONNEL COMMUNAL – REMPLACEMENT DU SECRÉTAIRE DE MAIRIE ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :**

Mr Patrick DESILE, secrétaire de mairie, prendra sa retraite à compter du 1^{er} Novembre prochain et il y a lieu de ce fait, de pourvoir à son remplacement.

Ce poste a été proposé à Madame Bérénice BAILLEUL qui connaît bien la commune, puisqu'elle assure l'accueil du public de la mairie et de la Poste ainsi que divers petits travaux de secrétariat depuis 2007.

Cependant, après réflexion, Madame Bérénice BAILLEUL, n'a pas accepté cette proposition.

Il va donc être nécessaire de créer un nouveau poste et d'en assurer la publicité par l'intermédiaire de la « bourse de l'emploi ».

Aussi, le conseil municipal est informé que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ en retraite du secrétaire de mairie en poste, à compter du 1er Novembre 2020,

En vue d'assurer son remplacement,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi administratif à temps complet à compter du 1^{er} août 2020, qui aura vocation à occuper les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 1^{er} Novembre 2020, lors du départ en retraite de l'agent en poste.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, de rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe ou rédacteur principal 1^{ère} classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

3-3 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe (indices bruts 353 à 707).

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

D'autre part, il y a lieu, également, de pourvoir au remplacement de Mr Jean-Bernard BLOSSIER qui est parti à la retraite le 30 avril dernier.

En accord avec le président de la fondation Serge et Andrée Le Grou, cet emploi pourrait être mutualisé, comme c'était déjà le cas avec Mr BLOSSIER. A cet effet, une fiche de poste a été réalisée conjointement par la mairie et la fondation. Il est prévu un contrat à durée déterminée ou indéterminée de 35 h 00 par semaine jusqu'au 31 décembre 2020. Ce contrat sera réalisé au nom de la Fondation.

Une convention de mise à disposition sera établie entre la mairie de Rouez et la fondation pour fixer notamment les modalités financières et de mise à disposition.

→ DIFFUSION DES COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Dorénavant, les projets de comptes rendus seront adressés au Maire et aux adjoints, dans les 3 jours qui suivent la réunion.

Après modification éventuelle, ces comptes rendus seront transmis à l'ensemble des conseillers municipaux pour correction éventuelle et approbation.

Une fois ces comptes rendus approuvés par l'ensemble des membres du conseil municipal, ils seront affichés dans un panneau d'affichage extérieur (à voir avec la commission communication).

→ **AIDE À FAMILLE EN SITUATION DE PRÉCARITÉ :**

Le Maire informe le conseil municipal que pendant le confinement dû à l'épidémie de coronavirus, il a été nécessaire de venir en aide à une famille en situation de précarité.

Cette famille a été autorisée, exceptionnellement, à se ravitailler auprès de la boulangerie « Odélices » de Rouez, en produits de première nécessité.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à régler la facture, d'un montant de 248,36 € TTC, à la boulangerie « Odélices ».

→ **OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS EN JUILLET 2020 :**

Il est prévu d'ouvrir le centre de loisirs de Rouez du 06 au 24 Juillet prochain.

En l'absence de Mme Sylvie HÉRISSON, qui est actuellement en congé maladie, Mme Pierrette LEPLU a accepté de la remplacer, si nécessaire.

Les repas du midi seront pris à la cantine, comme habituellement.

→ **PRÉSENTATION DES DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME REÇUES CES DERNIÈRES SEMAINES :**

Depuis le 12 Mars dernier, neuf demandes de certificat d'urbanisme ont été reçues à la mairie.

Quatre concernaient des ventes ou échanges de parcelles de terre. Quatre concernaient des maisons d'habitation et une portait sur le fait de savoir si une parcelle située Rue des Forges était constructible.

→ **PRÉCISION SUR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT :**

Actuellement, le montant de la redevance assainissement est de 0,82 € par mètre cube d'eau consommé + un forfait (abonnement) de 35,00 €/an.

Ce tarif est l'un des plus bas des communes composant la 4CPS.

Toutefois, en vue du transfert prochain de cette compétence à la communauté de communes, le conseil municipal précédent avait décidé, depuis ces trois dernières années, d'augmenter le montant de la redevance de 10 centimes tous les ans, afin d'éviter, au moment du transfert à la 4CPS, une augmentation trop importante pour les usagers.

→ **POINT SUR LA RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE ET DE LA CANTINE :**

Après deux mois de confinement, l'école a réouvert ses portes le jeudi 14 Mai pour un nombre restreint d'élèves du fait de la distanciation physique et des règles barrières à respecter.

Néanmoins, la rentrée s'est relativement bien passée.

Les repas à la cantine ont été fournis, dans un premier temps, par le bar-restaurant « Au P'tit Rouézien », puis, à compter du 02 Juin, la cantine a repris son activité normalement.

→ **RENDEZ-VOUS AVEC LA SOCIÉTÉ CORIOLIS :**

Un rendez-vous est prévu le mardi 30 Juin prochain à 11 h 00 à la mairie pour faire le point sur la téléphonie de la Mairie.

→ **DISTRIBUTION DE MASQUES POUR LES HABITANTS DE ROUEZ :**

Trois commandes de masques ont été passées par la mairie.

La première n'a pas été honorée. La seconde n'était pas conforme à ce qui était souhaité et la troisième vient juste d'être livrée.

Néanmoins, des masques confectionnés par l'association Familles Rurales, ont été distribués gratuitement, dans un premier temps, aux personnes âgées de 65 ans et plus de la commune.

Il en reste encore quelques-uns qui seront distribués aux habitants de Rouez qui en feront la demande, sans distinction d'âge.

→ **DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE :**

La Croix-Rouge Française a déposé dernièrement à la mairie une demande de subvention pour financer, notamment, un déficit de 800 € constaté au bilan financier de 2019.

Après délibération le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

→ **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « FESTIVALS EN PAYS DE HAUTE SARTHE » :**

L'association « Festivals en Pays de Haute Sarthe » a déposé dernièrement à la mairie une demande de subvention pour aider à financer, notamment, le festival « MômoFestival ».

Après délibération le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

→ **INFORMATIONS SUR L'ANIMATION « NATURA 2000 » :**

Mr Hervé DROUIN, président du COPIL de Natura 2000, présente succinctement au conseil municipal le rôle et les missions mises en œuvre ces dernières années dans le cadre de l'animation Natura 2000.

L'objectif principal est de pérenniser et de renouveler l'habitat bocager au sein duquel sont présentes des espèces d'intérêt communautaire, dont le Pique-prune. Quinze communes sont concernées.

Suite à un appel à candidature lancé en février 2019, c'est la Chambre d'Agriculture de la Sarthe qui a été retenue pour piloter l'opération en collaboration avec la mairie et le COPIL.

→ **INFORMATIONS SUR LA CRÉATION D'UN ARBORETUM :**

Il est prévu d'aménager, prochainement, un arborétum autour du chemin de randonnée.

C'est la fondation Serge et Andrée Le Grou qui portera le projet du fait que le terrain appartient à la Fondation.

Cette opération sera financée à 100 % par la Région des Pays de la Loire

→ **POINT SUR LE PROJET DE CLOTURE DE MR PIERRE GENDRON :**

Suite à l'acquisition, par la commune, de l'ancien terrain TOURNEUX, il a été nécessaire d'instituer, pour des raisons techniques concernant l'écoulement des eaux usées et des eaux pluviales une servitude de passage sur le terrain de Mr Pierre GENDRON. En contrepartie, il a été attribué, gratuitement, à Mr Pierre GENDRON, un petit morceau de terrain de 125 m² environ, issu de l'ancien terrain TOURNEUX, jouxtant sa propriété.

Suite à cette transaction, Mr Pierre GENDRON doit réaliser une nouvelle clôture en ayant au préalable, fait niveler son terrain avec celui appartenant à la commune, pour créer une pente douce.

Mr Philippe CERISIER, lui aussi concerné, réalisera également une nouvelle clôture.

→ **AMÉNAGEMENT DU TERRAIN TOURNEUX :**

Dans le cadre de l'aménagement du terrain TOURNEUX, une clôture va être réalisée par la commune, sur son emprise, pour se clore vis-à-vis de la propriété de Madame Thérèse TELLIER.

Cette clôture sera agrémentée de plantations qui pourront être subventionnées par la chambre d'agriculture (2 € par mètre linéaire).

→ **ORGANISATION D'UN POT DE REMERCIEMENT POUR LES BÉNÉVOLES DE LA CHARRETTE ROUÉZIENNE :**

Pendant le confinement dû à l'épidémie de coronavirus un service de livraison à domicile de produits de première nécessité avait été mis en place sur la commune, pour aider, notamment, les personnes âgées et en difficulté.

Mme Michelle BARRÉ, résidente de la fondation Serge et Andrée Le Grou et qui a bénéficié de ce service, a fait un don de 40 € pour remercier les bénévoles qui ont participé à cette opération.

Aussi, pour respecter le souhait de Mme BARRÉ, un pot sera organisé au bar-restaurant « Au P'tit Rouézien », où pourront participer les bénévoles mais également les usagers du service.

La commune complètera, si nécessaire, si les 40 € ne sont pas suffisants.

→ **POINT SUR L'ACTUALITÉ DE LA FONDATION SERGE ET ANDRÉE LE GROU :**

Le « pôle restauration » de la résidence Serge et Andrée Le Grou n'a toujours pas été réceptionné à ce jour.

En effet, il subsiste toujours un litige concernant la faïence de la cuisine qui est fissurée.

L'assurance « dommage-ouvrage » de la commune a donné son accord pour verser une indemnité de 218.860 € pour financer une partie des travaux de remise en état. Mais il manque environ 100.000 € que ne souhaite pas régler l'assurance de l'entreprise mise en cause. Si le blocage persiste, une action en justice n'est pas à exclure.

Quoi qu'il en soit, les travaux de remise en état devraient débiter très prochainement pour une durée d'environ 5 mois.

→ **TABLEAU TOMBÉ DANS L'ÉGLISE :**

Un tableau, situé dans le chœur de l'église, est tombé par terre, dernièrement.

Mr André LEROYER, Charpentier à Rouez, a été chargé de le remettre en place.

→ **ACCUEIL D'UN TIG (TRAVAIL D'INTERÊT GÉNÉRAL) :**

À la demande du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Sarthe, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à l'accueil de personnes en TIG sur la commune de Rouez mais précise que cet accueil ne pourra commencer qu'en début d'année 2021 au plus tôt.

→ **REMISE DU LIVRET « VOTRE COMMUNE – COMPRENDRE SON RÔLE ET SON FONCTIONNEMENT » :**

Il a été remis, à chaque conseiller municipal, le petit livret « Votre commune – comprendre son rôle et son fonctionnement ».

→ **POINT SUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DES TOILETTES PUBLIQUES ET DE L'ÉCOLE :**

Ce projet est toujours d'actualité.

La commission « immobilier » va être chargée de relancer ce dossier pour une réalisation des travaux fin d'année ou début d'année prochaine.

Il sera installé, en même temps, les sanitaires dans l'abribus, Rue Andrée Le Grou.

→ **PRÉSENTATION DE L'APPLICATION INTRAMUROS :**

Cette application, très pratique, est destinée, en premier lieu, aux mairies qui peuvent transmettre des informations de tout ordre et immédiatement.

Ce service est gratuit pour la commune puisque c'est la communauté de communes qui est chargée de régler l'abonnement annuel.

→ **REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES :**

Les activités sportives du COR et de Familles Rurales ont repris récemment.

Les cours de gymnastique dispensés par Familles Rurales se déroulent, depuis la reprise, au gymnase afin de respecter la distanciation physique.

→ **PRÉSENTATION DU RAPPORT ÉTABLI PAR QUENTIN BOISNAY, CONCERNANT LES CLOCHES DE L'ÉGLISE DE ROUEZ :**

Le jeune Quentin BOISNAY, passionné de cloches, a été autorisé à accéder au clocher de l'église pour voir les cloches de plus près et filmer la sonnerie.

Suite à cette visite le jeune Quentin a fait parvenir, à la mairie, un rapport détaillé sur chaque cloche ainsi qu'une petite vidéo.

Cette vidéo sera transmise prochainement, par mail, à chaque conseiller.

→ **QUESTIONS DIVERSES :**

. L'assemblée annuelle prévue en Juillet prochain a été annulée. Malgré les demandes de plusieurs forains, il n'y aura pas de fête foraine cette année.